



**L'Énergie
en lumière**

Controverses

Les garanties d'origine comme outil de traçabilité de l'électricité verte

Les points de vue de ...

Brice ARNAUD, Économiste, ADEME

Aude FILIPPI, Directrice du département Growth Initiatives, Powernext

Cédric MUSSO, Directeur de l'action politique, UFC Que Choisir

Julien TCHERNIA, Président et co-fondateur, ekWateur

Alexis BOUANANI, Directeur, Volterres

Ivan DEBAY, CEO, Origo

Lancelot d'HAUTHUILLE, Co-fondateur, Plüm énergie

Amandine ALBIZZATI, Présidente Directrice Générale, Enercoop

Energie en lumière



Notre ambition : mettre l'énergie en lumière !



Actualités



Ressources
documentaires



Analyses



QCM

Énergie en lumière a pour objectif de présenter et d'expliquer le plus complètement et le plus simplement possible les questions et enjeux de la transition énergétique.

Ce site se conçoit comme un outil qui s'adresse autant aux professionnels du secteur qu'au grand public. Il a vocation à être un lieu de débat, de connaissance et de partage de la culture scientifique.

Ce site internet est financé par le projet E2S de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et intervient dans le cadre des activités du consortium public-privé Pau droit énergie.

contact@energie-en-lumiere.fr

Energie en lumière



FAITES-VOUS VOTRE PROPRE OPINION

LES CONTROVERSES



Un sujet en débat



Un éclairage



Des interviews d'acteurs



Des points de vue
divergents

Controverses est un ensemble d'interviews sur le même thème. L'objectif est de présenter les différents points de vue des acteurs sur un sujet d'actualité ou faisant débat.

Les propos reproduits dans ce document sont ceux des personnes interviewées sans synthèse ni retouche. Chaque interview a été validée par la personne interviewée.

Les interviews ont été réalisées indépendamment les unes des autres de sorte que chaque personne interviewée n'a pas eu connaissance des autres interviews.

Sommaire



01

Eclairage

02

Ademe

03

Powernext

04

UFC Que Choisir

05

ekWateur

06

Volterres

07

Origo

08

Plüm énergie

09

Enercoop



Une garantie d'origine ?

Une garantie d'origine est un document électronique servant uniquement à prouver au client final qu'une part ou une quantité déterminée d'énergie a été produite à partir de sources renouvelables ou par cogénération. Elle est émise à la demande du producteur d'électricité.



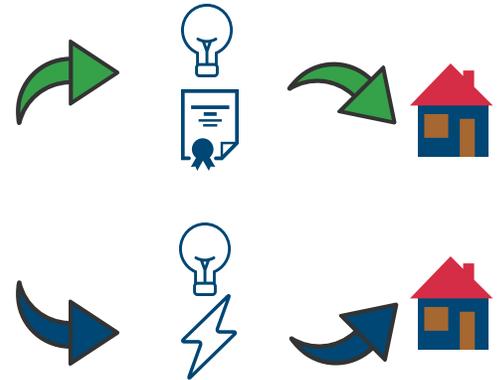
Powernext

Powernext a été désigné par l'Etat pour assurer la délivrance, le transfert et l'annulation des garanties d'origine de l'électricité produite à partir de sources renouvelables. Il établit et tient à jour un registre électronique des garanties d'origine, accessible depuis son site internet.

1
garantie d'origine



1
MWh



Une garantie d'origine peut être transférée d'un titulaire à un autre, indépendamment de l'énergie qu'elle concerne. Toutefois, le caractère vert ne peut être valorisé qu'une seule fois. L'énergie produite à partir de sources renouvelables dont la garantie d'origine a été vendue séparément par le producteur ne peut pas être présentée ou vendue au client en tant qu'énergie produite à partir de sources renouvelables.

Un marché européen



Les garanties d'origine issues des installations bénéficiant d'un soutien public

Les producteurs d'électricité bénéficiant d'un soutien public (obligation d'achat ou complément de rémunération) ne peuvent pas cumuler ce soutien public avec l'émission pour leur compte de garanties d'origine. Afin que ces garanties d'origine ne soient pas perdues, si un tel producteur ne demande pas l'émission des garanties d'origine, elles sont automatiquement émises pour le compte de l'Etat et vendues lors d'enchères organisées par Powernext.

Les garanties d'origine provenant d'autres pays membres de l'Union européenne sont reconnues et traitées par Powernext de la même manière qu'une garantie d'origine liée à une unité de production située sur le territoire national. Les producteurs français peuvent donc exporter leurs garanties d'origine et les fournisseurs d'électricité français peuvent importer des garanties d'origine européenne.



" On souhaite développer un label concerté afin de limiter la multiplication des labels privés "



Brice ARNAUD

Economiste

Présentation de l'entité par la personne interviewée : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention.

Energie en lumière (EEL) : Vous avez créé un groupe de travail visant à réfléchir à la création d'un label « électricité verte » : quel est l'objectif de ce groupe de travail ?

Brice ARNAUD : L'objectif de ce groupe de travail est de réunir une majorité d'acteurs de l'électricité verte (fournisseurs, producteurs EnR, consommateurs, institutionnel...) pour essayer de définir ensemble des critères pour la mise en place d'un label sur les offres d'électricité verte. En créant ce groupe de travail, on souhaitait développer un label concerté afin de limiter la multiplication de labels privés qui aurait pour conséquence de complexifier un marché déjà peu transparent pour les consommateurs.

EEL : Ce label vise-t-il à se substituer aux garanties d'origine ou à être complémentaire de ce dispositif ?

Brice ARNAUD : Aujourd'hui, il n'est pas possible de commercialiser une offre d'électricité verte sans acheter des garanties d'origine.

Ce label s'inscrirait donc dans ce cadre légal, mais en définissant des critères de sélectivité sur les GO, voire des critères additionnels aux GO.

EEL : Quels sont les participants à ce groupe de travail ?

Brice ARNAUD : Il y a un grand nombre de participants, sans être exhaustif, des fournisseurs (EDF, Total Direct Energie, Engie, Enercoop, Planète Oui, ekWateur, Plüm,...), les institutionnels (CRE, DGEC et Médiateur de l'énergie, DGCCRF), des ONG (Greenpeace, WWF), des représentants de consommateurs (AMORCE, CLEEE) et on va intégrer des associations de défense des consommateurs (CLCV, UFC, famille rurale...).

EEL : Les réflexions avancent... Quelles sont les premières conclusions qui se dégagent ? Quels sont les critères étudiés permettant de déterminer le caractère vert de l'électricité consommée ?

Brice ARNAUD Economiste, ADEME

Brice ARNAUD : Les conclusions sont qu'il est difficile d'obtenir un consensus, chaque critère discuté a ses partisans et ses opposants... Les critères discutés sont nombreux : l'origine géographique des GO, la temporalité des GO, la situation de l'installation vis-à-vis des soutiens qui a émis la GO, le mode d'achat des GO (déconnecté ou pas de l'achat de l'électricité) le recours à l'ARENH, les incitations à la maîtrise de la demande énergétique.

EEL : Quand pensez-vous pouvoir lancer ce label ?

Brice ARNAUD : Il est encore difficile de pouvoir s'engager sur une date...

EEL : En attendant, des initiatives privées se lancent. On peut notamment noter le label Electricité Verte d'Origine Contrôlée lancé le 18 octobre 2019. Qu'en pensez-vous ? Saluez-vous ces démarches ? Seront-elles compatibles avec le label de l'ADEME ?

Brice ARNAUD : Plum Energie, Akuo ou encore Valorem qui font partie des acteurs à l'initiative de cette démarche font partie de notre groupe de travail et y apportent leur contribution. Les critères retenus sont des critères qui sont discutés dans le groupe de travail. Nous suivons avec attention les résultats de la commercialisation de cette nouvelle offre.



" Le mécanisme des garanties d'origine est capital pour permettre aux consommateurs d'être acteurs dans la transition énergétique. "



Aude FILIPPI

Directrice du département Growth Initiatives

Présentation de l'entité par la personne interviewée : Créé en 2001, Powernext est un marché réglementé sous la supervision des autorités de régulation françaises. Basé à Paris et actif dans toute l'Europe, Powernext développe des solutions pour les marchés européens de l'énergie. Powernext gère la plateforme pan-européenne du gaz PEGAS, ainsi que le registre français des garanties d'origine, celui des certificats d'économie d'énergie et le registre des certificats de capacité pour RTE. Depuis 2019, Powernext organise pour le compte de l'Etat français la mise aux enchères des Garanties d'Origine issues des installations de production bénéficiant d'obligation d'achat ou de complément de rémunération.

Energie en lumière (EEL) : Vous avez été désigné comme teneur du registre et devant, à ce titre, organiser les enchères de garanties d'origine. Quels sont les atouts ayant permis à Powernext d'être sélectionné ?

Aude FILIPPI : Depuis sa création en 2001 Powernext a eu à cœur de développer des services dédiés à l'énergie : d'abord des places de marché organisées pour l'électricité puis le gaz, puis des registres depuis 2013, en commençant par le registre des garanties d'origine de l'électricité renouvelable, puis celui des garanties de capacité pour le compte de RTE (Réseau de transport d'électricité), ou encore des certificats d'économies d'énergie. Tous ces services font appel aux capacités techniques de Powernext de mettre en place des plateformes informatiques dédiées, incluant parfois des algorithmes d'optimisation complexes, ainsi qu'à ses capacités de support opérationnel. Ces services sont hébergés sur des environnements hautement sécurisés. Enfin l'expertise de Powernext dans le domaine des marchés énergétiques lui permet de proposer des services adaptés aux besoins des

différents acteurs de marché. C'est donc naturellement que Powernext a proposé ses services à l'Etat Français pour tenir le registre et organiser les enchères de garanties d'origine.

EEL : Le marché des garanties d'origine est réputé pour son opacité en raison notamment de l'absence de prix de marché de référence rendu public. Pensez-vous que les enchères de garantie d'origine que vous organisez vont apporter davantage de transparence et donner un signal prix au marché ?

Aude FILIPPI : Les enchères organisées pour la vente par l'Etat Français des garanties d'origine sous mécanisme de soutien en France apportent de la transparence sur le marché puisqu'elles définissent mensuellement un prix pour une technologie de production donnée, une région française donnée, et un modèle économique donné. L'algorithme d'enchères développé conjointement par Powernext et Artelys permet aux participants non seulement de choisir des garanties d'origine d'une certaine région ou d'une certaine technologie mais aussi de sélectionner une installation de production

particulière, rendant possible les offres d'électricité verte localisées. Le détail des résultats des enchères publié tous les mois permet à chaque acteur de trouver une information fiable, transparente, et publique. Il est important de noter que ces prix représentent uniquement la vente de garanties d'origine françaises sous mécanisme de soutien et ne constituent pas un prix de référence pour les garanties d'origine européennes.

EEL : Les premières enchères ont eu lieu en septembre 2019. Quels enseignements en tirer ? Les garanties d'origine ont-elles trouvé preneur ? Quelles sont les garanties d'origine (localité/filière) les plus demandées ? Les moins demandées ?

Aude FILIPPI : Après 2 mois d'enchères, il trop tôt pour en tirer beaucoup d'enseignements. Nous pouvons déjà dire que ces 2 sessions ont montré un fort intérêt de la part des participants. Plus de 30 acteurs ont activement participé aux premières enchères et ont montré un fort intérêt pour celles-ci (<https://www.powernext.com/member/account-holders>). De plus, sur les sessions d'enchère de septembre et octobre 2019, la totalité des volumes proposés à la vente par la DGEC a été vendue (4,4 TWh en septembre, 3,3TWh en octobre), à des prix variables en fonction de la région et de la technologie, allant par exemple de

0,22€/MWh pour des GO hydrauliques produites en mars 2019 à 1,56€/MWh pour des GO solaires produites en avril 2019. La totalité des prix des garanties d'origine par couple région / technologie est disponible sur le site internet de Powernext.

EEL : Envisagez-vous à ce stade des évolutions à venir s'agissant de l'organisation et du fonctionnement des enchères ?

Aude FILIPPI : Le modèle d'enchère a été défini par la DGEC sur proposition de Powernext, et semble dans l'ensemble répondre aux besoins actuels des acteurs. Aucune évolution de l'organisation n'est envisagée pour le moment, mais nous sommes en permanence à l'écoute des retours des participants, et si besoin nous proposerons à la DGEC des modifications qui permettront de mieux satisfaire toutes les parties.

EEL : De plus en plus d'acteurs critiquent l'usage des garanties d'origine comme dispositif de certification de « l'électricité verte » : qu'en pensez-vous ?

Aude FILIPPI : Dans le réseau d'électricité physique, tous les électrons sont mélangés, qu'ils soient renouvelables ou non. A moins d'avoir un réseau fermé comme un panneau solaire sur son toit non relié au réseau ou un site en autoconsommation, il est impossible de déterminer la provenance de l'électron d'un



point de vue physique.

Les garanties d'origine sont le moyen mis en place au niveau français et européen pour tracer l'origine renouvelable de l'électricité et ainsi permettre aux consommateurs de choisir la provenance de l'électricité qu'ils consomment, leur permettant de jouer un rôle direct dans la transition énergétique.

Chaque garantie d'origine représente 1 MWh d'électricité injectée dans le réseau et porte en général sur un mois de production (le pas de temps peut être inférieur). L'obligation légale de chaque fournisseur est d'indiquer son mix de fourniture d'électricité par source sur les factures de ses clients et d'annuler le même nombre de garanties d'origine que de MWh d'électricité verte consommés par ses clients au pas annuel. A partir de 2021, cette réconciliation devra se faire à un pas mensuel : la production de garanties d'origine annulée pour un mois donné devra coïncider avec la consommation d'électricité verte de ce même mois. Certains fournisseurs le font déjà volontairement. Grâce au mécanisme des garanties d'origine, le consommateur peut être assuré que le même nombre d'électrons d'origine renouvelable qu'il consomme a été injecté dans le réseau.

Chaque garantie d'origine indique l'installation de production d'où provient l'électricité produite, sa technologie, sa puissance, sa localisation, si elle a reçu des aides étatiques,

etc. Le consommateur peut ainsi avoir accès à l'information sur la provenance exacte de l'électricité qu'il consomme ou sur la provenance exacte de toute l'électricité que son fournisseur vend à ses clients. Au nom de la libre circulation des biens en Europe, il est possible pour des fournisseurs d'acheter des garanties d'origine d'autres pays d'Europe et de les annuler en France. Chaque fournisseur d'électricité renouvelable fait alors le choix de la provenance de l'électricité qu'il vend à ses clients : l'électricité peut provenir d'une petite centrale solaire, éolienne ou hydraulique à côté du lieu de consommation de son client ou d'un gros barrage hydraulique d'un autre pays européen par exemple. Grâce au mécanisme des garanties d'origine les consommateurs peuvent avoir accès à cette information : toutes les garanties d'origine émises ou annulées en France sont publiées sur le site internet de Pownext. A titre d'information, la grande majorité des garanties d'origine en France proviennent d'installations de production françaises.

Au niveau français et européen, la consommation d'électricité renouvelable augmente fortement et de plus en plus de fournisseurs font des offres d'électricité 100% renouvelable. Plus la demande est forte, plus le prix des garanties d'origine augmente, apportant des moyens supplémentaires aux installations d'origine renouvelable. Le mécanisme des garanties d'origine est ainsi capital pour permettre aux consommateurs d'être acteurs dans la transition énergétique.



" L'expression "offre verte" recouvre une kyrielle de réalités différentes "



Cédric MUSSO

Directeur de l'action politique

Présentation de l'entité par la personne interviewée : L'Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir, généralement appelée de manière abrégée UFC-Que choisir, est une association loi de 1901 créée en 1951. Elle a pour objet d'informer, de conseiller et de défendre les consommateurs. Elle réunit près de 154 associations locales regroupant plus de 150 000 adhérents et assurant 350 points d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire français.

Energie en lumière (EEL) : Que pensez-vous du dispositif des garanties d'origine comme outil de traçabilité de l'électricité verte ? Pensez-vous que ce dispositif permet d'éclairer suffisamment le consommateur quant à l'origine de l'électricité qu'il consomme ?

Cédric MUSSO : L'UFC-Que Choisir dénonce le fait que les consommateurs sont perdus par rapport à l'expression « offre verte » qui recouvre une kyrielle de réalités différentes. En effet, la plupart des offres vertes sont grâce aux garanties d'origine, des offres vertes bien pâles. Comme il suffit que les fournisseurs d'électricité achètent, en France ou en Europe, une quantité de garanties d'origine, correspondant à la consommation de leurs clients pour s'afficher « 100 % vert », un fournisseur peut s'approvisionner en électricité nucléaire auprès d'EDF au prix fixe de 42 € le MWh, puis la commercialiser en offre « 100 % verte »... Avec le système des garanties d'origine, on laisse croire aux clients d'offres vertes qu'ils participent au développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, petit hydraulique, biomasse).

C'est d'autant moins vrai que les garanties d'origine émises en France proviennent principalement des grands barrages hydrauliques historiques, amortis depuis longtemps. On est loin du développement de sites de production de renouvelable.

EEL : Vous avez lancé depuis 2014 des campagnes « Energie moins chère ensemble » pour proposer aux consommateurs qui le souhaitent d'opter pour un fournisseur sélectionné par UFC Que Choisir. Exigez-vous que l'offre d'électricité soit verte ? Pourquoi ?

Cédric MUSSO : Compte tenu du fait que le terme « vert » est insuffisamment encadré et soucieuse de donner une information loyale et fiable, l'UFC-Que Choisir dans la cadre de ses campagne Energie a distingué deux lots pour l'électricité. Un lot dit « classique » qui peut très bien aboutir à une offre avec des garanties d'origine mais qui ne se dit pas vert, et un lot soutien « petits producteurs renouvelable » qui, lui, est un lot plus militant. En effet, soucieuse d'encourager l'investissement dans les petits sites de production d'électricité renouvelable,

Cédric MUSSO

Directeur de l'action politique

l'UFC-Que Choisir a proposé un lot supplémentaire pour lequel l'électricité doit provenir majoritairement (70 %) de petits sites de production d'énergie renouvelable situés en France. A travers ce lot, l'UFC-Que Choisir entend encourager le développement de petits sites de production implantés en France.

EEL : Participez-vous aux réflexions en cours, menées par l'ADEME, visant à la création d'un label apportant une meilleure information aux consommateurs ? Si oui, quelle position portez-vous ?

Cédric MUSSO : Ayant appelé depuis plusieurs années à une clarification de l'appellation « énergie verte », l'UFC-Que Choisir a accueilli avec satisfaction les travaux de l'ADEME et entend œuvrer à ce qu'on distingue bien le système de garanties d'origine de la fourniture auprès de producteurs locaux d'énergie renouvelable (solaire, éolien, petit hydraulique, biomasse). Concrètement, le consommateur doit savoir si l'offre est vert clair ou vert foncé !



" Le dispositif des garanties d'origine permet de construire des offres d'électricité différentes répondant à différents besoins exprimés par la clientèle. "



Julien TCHERNIA

Président et co-fondateur, ekWateur

Présentation de l'entité par la personne interviewée : ekWateur est un fournisseur d'énergie indépendant et alternatif qui offre à tous les particuliers et petits professionnels de France de l'énergie renouvelable : électricité, gaz, bois.

Energie en lumière (EEL) : Quelles sont les caractéristiques de vos offres d'électricité verte : approvisionnement en électricité, origine des garanties d'origine, choix laissé au consommateur ?

Julien TCHERNIA : ekWateur ne commercialise que des offres d'électricité verte. Deux types d'offre sont proposées à notre clientèle : Une offre d'électricité 100% renouvelable, adossée à l'achat de garanties d'origine, sans que l'on s'engage sur un mix spécifique. C'est ce qui permet de faire une offre compétitive, dont le niveau est, généralement, en deçà des prix des offres aux tarifs réglementés de vente. Une offre « petits producteurs » avec un approvisionnement en électricité et en garanties d'origine auprès de petits producteurs locaux. Le caractère vert de l'électricité vendue est également certifié par le mécanisme des garanties d'origine. Cette offre est un peu plus chère que notre offre classique. Par ailleurs, ekWateur a été lauréat de plusieurs lots de la campagne « Energie moins chère ensemble » réalisée par UFC Que Choisir.

Afin de participer à cette campagne, ekWateur a été audité par un cabinet d'audit visant à contrôler la qualité des offres proposées, c'est très rare pour un fournisseur !

De même, ekWateur s'est lancé très tôt dans des offres basées sur la blockchain. A titre d'exemple, ekWateur a été le premier fournisseur au monde à accepter les Solarcoins. La technologie blockchain permet de tracer, sur un pas de temps de 30 minutes (ou moins), la concomitance entre la production et la consommation l'énergie. Il faut impérativement dans ces cas-là adosser la technologie blockchain au dispositif des garanties d'origine afin de ne pas avoir deux fournisseurs réclamant s'approvisionner auprès du même parc de production en même temps, ce qui reviendrait à comptabiliser deux fois un même volume d'électricité verte vendu aux clients.

EEL : Pensez-vous que le dispositif des garanties d'origine permet d'éclairer suffisamment le consommateur quant à l'origine de l'électricité qu'il consomme ?

Julien TCHERNIA

Président et co-fondateur, ekWateur

Julien TCHERNIA : La garantie d'origine est un document qui recense de nombreuses informations. Il est ainsi possible de connaître l'origine des garanties d'origine utilisées : filières, localité, date de production, etc. Il est de plus public et géré par un organisme indépendant.

Le principal défaut est qu'il s'agit d'un mécanisme à posteriori : les garanties d'origine sont utilisées pour certifier une consommation passée. Il est donc difficile de dire aux clients quelles seront les garanties d'origine utilisées pour leurs consommations futures.

Avec la mise en place du pas de temps mensuel d'utilisation des garanties d'origine en 2021, cela va certes complexifier pour les fournisseurs l'approvisionnement en garanties d'origine mais cette évolution est saine dans la mesure où cela impose davantage de rigueur et s'approche d'une certification « au temps réel ».

EEL : Que répondez-vous à ceux qui considèrent que les garanties d'origine trompent le consommateur puisque le fournisseur peut acheter seulement des garanties d'origine sans l'électricité qui y est associée ?

Julien TCHERNIA : Tout d'abord, quand un producteur d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables vend d'un côté son électricité à un acteur et de l'autre ses garanties d'origine à un autre, il a le même impact sur l'environnement que s'il vendait tout ensemble. Donc les deux types d'offres se valent vis-à-vis de la lutte contre le dérèglement climatique, à équivalence de moyen de production. Aucune n'est plus « verte » que l'autre.

Concernant les offres d'électricité verte standard, le débat se cristallise en France autour de l'ARENH : proposer une offre verte en s'approvisionnant par le mécanisme de l'ARENH apparaît incongru pour certaines personnes. C'est pourtant ce que font de nombreux fournisseurs d'électricité verte et ekWateur en fait partie pour son offre standard. En réalité, l'ARENH est avant tout un droit pour le client (et non pour le fournisseur). L'ARENH n'a pas vraiment de lien avec la production nucléaire, si ce n'est son nom : les volumes d'électricité mis en vente ne sont pas corrélés à la production nucléaire et l'argent ne va pas directement financer les centrales nucléaires. Par conséquent, l'ARENH sert simplement à acheter de l'électricité moins chère que l'électricité vendue sur le marché, pour compenser le fait que les Tarifs Réglementés de Vente imposent la même chose à EDF pour ses clients particuliers.

L'argument consistant à dire que s'approvisionner à l'ARENH permet de financer le nucléaire est donc faux, car en plus de ne pas financer directement le nucléaire, ce mécanisme sous-finance EDF : les prix sur le marché de gros sont plus élevés. Si les fournisseurs d'électricité ne s'approvisionnaient pas à l'ARENH, EDF vendrait plus chère son électricité sur le marché de gros. S'approvisionner à l'ARENH appauvrit donc EDF, qui s'en plaint d'ailleurs beaucoup.

Il est vrai que d'un point de vue moral, certains clients quand ils achètent de l'électricité verte, ont l'idée qu'ils vont financer une petite installation située à proximité et non EDF. C'est pourquoi ekWateur propose une offre premium « Petits producteurs » afin de répondre aussi à cette demande. Cette offre fait partie des 4 offres classées comme premium par l'ADEME et a vocation à obtenir le futur label de l'ADEME.

Que ce soit pour l'offre standard ou l'offre « Petits producteurs », c'est bien le volume de clients, et donc la demande de garanties d'origine associée, qui va permettre d'augmenter les puissances installées des installations de production d'électricité utilisant des sources d'énergies renouvelables.

On peut cependant aller plus loin et bâtir une offre verte faisant en sorte que chaque nouveau client ait un impact direct sur le nombre d'installations de production utilisant des sources d'énergies renouvelables. Il s'agirait d'une offre premium basée sur l'additivité : les garanties d'origine et l'électricité ne seraient achetées qu'à de nouveaux parcs de production d'électricité verte, voir uniquement des parcs qui ne bénéficieraient pas de subvention. Nous réfléchissons à la création d'une telle offre.

Le dispositif des garanties d'origine permet ainsi, par un mécanisme unique assurant une cohérence au système et l'absence de double comptabilisation, de construire des offres d'électricité différentes répondant à différents besoins exprimés par la clientèle. Chez ekWateur, environ un quart des clients ont choisi l'offre verte premium, les autres l'offre verte classique.

EEL : Êtes-vous favorable au système selon lequel les garanties d'origines émanant des installations bénéficiant d'un soutien public sont émises pour le compte de l'Etat ?

C'est une bonne solution dans le sens où cela a permis de fluidifier le marché et de donner un prix de référence public avec des garanties d'origine qui n'étaient pas mises en vente auparavant. ->



Le défaut est que les garanties d'origine mises en vente aux enchères sont vendues au mois le mois et il n'est pas possible de les acheter pour une année donnée. Cela ne permet pas de bâtir des offres marketing liées à un site bien identifié pour les fournisseurs d'électricité verte.

On pourrait aussi prévoir une exception, dans le cas où un fournisseur s'approvisionnerait directement auprès du producteur, même s'il est subventionné. Les fournisseurs peuvent en effet devenir des organismes agréés et récupérer les contrats d'obligation d'achat. Dans un tel cas, il serait préférable que les fournisseurs puissent acheter les garanties d'origine associées et que le producteur ait une compensation diminuée en totalité ou en partie du montant de l'achat.

EEL : Vous êtes un des seuls fournisseurs à proposer aussi des offres de gaz vert : existe-t-il les mêmes débats s'agissant du gaz ? Comment voyez-vous l'avenir des offres de gaz vert ?

Julien TCHERNIA : Les garanties d'origines issues du biométhane sont très chères. Impossible pour nous de penser que tous les français pourraient payer ce surcoût. Pour répondre à ça ekWateur, ici aussi, commercialise deux offres : l'une avec 5% de biométhane et l'autre, plus chère, avec 100%.

Environ 15 % des clients ont choisi l'offre premium.

Bien que ces offres trouvent un écho auprès de la clientèle, l'avenir du biométhane est néanmoins très sombre : baisse du tarif de rachat ; fin de la possibilité d'acheter les garanties d'origine issues des installations subventionnées puisqu'elles seront mises aux enchères, ce qui limite donc les contrats directs avec les petits producteurs ; probable fin d'exonération de TICGN, etc. C'est vraiment dommage, le biométhane est une excellente solution pour répondre à une attente des clients ainsi qu'au problème de pointe électrique sur le réseau.



" Le système des GO permet d'affirmer qu'un kWh de photovoltaïque produit à midi en été sert potentiellement à verdir un kWh produit un autre jour de l'année à la pointe du soir "



Alexis BOUANANI

Directeur, Volterres

Présentation de l'entité par la personne interviewée : Volterres, le premier fournisseur d'électricité verte et locale, 100% transparent. Volterres est une filiale du groupe Sun'R, producteur français indépendant 100% renouvelable. Son objectif est d'approvisionner entreprises et collectivités avec de l'électricité verte produite sur leur territoire par des producteurs indépendants. L'allocation en temps réel de l'électricité verte livrée aux clients est certifiée par la blockchain. Les clients ont ainsi l'assurance de bénéficier d'un approvisionnement vraiment vert en provenance de producteurs locaux identifiés.

Energie en lumière (EEL) : Pensez-vous que le dispositif des garanties d'origine permet d'éclairer suffisamment le consommateur quant à l'électricité qu'il consomme ?

Alexis BOUANANI : Clairement non, l'immense majorité des consommateurs ne connaît pas la composition des garanties d'origine utilisées par son fournisseur pour démontrer l'origine « verte » de l'électricité qu'il consomme. Nous avons été surpris, lorsque nous avons décidé de lancer l'offre de Volterres, que même des très grands industriels, dont les acheteurs sont censés être avertis et experts dans leur domaine, n'ont découvert que récemment l'origine géographique des certificats que leur fournisseur utilise pour « verdir » la fourniture. Nous n'avons rien contre les pays nordiques, nous nous réjouissons que le mix énergétique de ces pays soit aussi vertueux. Ce qui nous choque est que l'on fasse croire au consommateur que l'acte de choisir une offre « verte » en France a un impact positif pour l'environnement, alors qu'il n'en est rien. Le système de trading des GO à l'échelle européenne permet actuellement l'allocation

d'une rente en faveur des détenteurs d'actifs amortis (barrages ou éoliennes sorties d'obligation d'achat en France) et non de soutenir le développement des projets qui en ont le plus besoin pour augmenter la part du renouvelable dans le mix énergétique. Acheter une offre « verte » d'un fournisseur traditionnel n'a malheureusement aucun effet positif pour augmenter la part du renouvelable en France et même en Europe. L'autre reproche que nous faisons au système des garanties d'origine est qu'il maintient les consommateurs dans la confusion sur la réalité temporelle du mix d'approvisionnement. Il s'agit d'un système de compensation sur l'année. Cela semble relever de l'évidence qu'une centrale PV ne peut pas contribuer à l'éclairage la nuit, en l'absence de tout système de stockage... Pourtant, le système des GO permet d'affirmer qu'un kWh de photovoltaïque produit à midi en été sert potentiellement à verdir un kWh produit un autre jour de l'année à la pointe du soir, sans que cela choque les défenseurs du système... Il faut reconnaître qu'il est très difficile, voire impossible de garantir à un client que son approvisionnement en temps réel sera renouvelable 100% du temps.

Alexis BOUANANI

Directeur, Volterres

Tous les fournisseurs, même les plus vertueux d'entre eux, doivent recourir à des achats sur les marchés de gros de l'électricité sur les périodes où la production renouvelable ne suffit pas à couvrir les besoins des consommateurs. Parmi tous les fournisseurs qui se prévalent d'une offre « 100% verte », très peu expliquent au consommateur ce que cela signifie en réalité, car le système des GO permet de passer sous silence cette problématique du déséquilibre entre différents mois de l'année, le jour et la nuit. De ce point de vue, on peut donc considérer que ce système opaque, qui maintient les consommateurs dans l'ignorance des enjeux énergétiques, nuit à la cause qu'il est censé défendre, car il n'encourage pas les consommateurs à en faire plus pour agir efficacement en faveur de la transition énergétique.

EEL : Vous avez développé récemment une offre d'électricité verte basée sur la technologie blockchain commercialisée par le fournisseur Volterres. En quoi cette offre d'électricité verte permet-elle une meilleure information du consommateur ? Utilisez-vous dans le cadre de cette offre les garanties d'origine ?

Alexis BOUANANI : Rappelons que Volterres est un fournisseur d'électricité filiale d'un groupe de production indépendant, 100% renouvelable.

Nous avons donc pleinement conscience des besoins des producteurs pour développer leurs projets sur les territoires. Nous avons identifié comme premier besoin celui d'associer au maximum les consommateurs, pour que la transition énergétique soit une réussite collective. Nous assumons que les nouvelles énergies renouvelables (photovoltaïque et éolien surtout) sont intermittentes et pensons qu'il est primordial de permettre aux consommateurs de visualiser la réalité de leur consommation et de la production renouvelable. Nous avons donc conçu un système de traçabilité bien plus fin que les garanties d'origine, puisque nous traçons les kWh (et non les MWh), au pas de temps de la 1/2h (et non sur l'année). Pour assurer qu'un kWh produit par l'une de nos centrales n'est utilisé qu'une seule fois par un client consommateur de Volterres, nous utilisons la technologie la plus innovante du moment, la blockchain, qui permet de garantir l'unicité et l'inviolabilité des affectations d'énergie au même instant. Sur les périodes durant lesquelles la production d'origine renouvelable ne suffit pas à couvrir les besoins des consommateurs, nous affichons en toute transparence sur notre espace client, ainsi que dans le récapitulatif des factures, la part d'électricité complémentaire en provenance du marché de gros qui permet d'assurer une couverture complète des besoins de fourniture du client en permanence. Comme expliqué précédemment, tous les fournisseurs



Alexis BOUANANI

Directeur, Volterres

sans exception doivent avoir recours à des achats complémentaires sur les marchés, mais Volterres est le seul à être 100% transparent sur cette réalité. Notre système vient en complément de celui des GO, qui reste est une obligation légale pour pouvoir justifier du caractère renouvelable d'une offre verte. Nous achetons donc également des garanties d'origine en France, à hauteur des quantités certifiées par notre propre système, ce qui permet d'assurer qu'il n'y a pas de double comptage au niveau national.

Nous pensons que pour réussir la transition énergétique, se contenter d'être conforme à la loi avec l'usage de garanties d'origine ne suffit pas. Il faut faire beaucoup plus. C'est ce que permet notre système, en rendant visible aux consommateurs les enjeux de la transition énergétique. En visualisant la réalité du mix énergétique de leur consommation, les consommateurs peuvent agir à différents niveaux : en souscrivant de la capacité d'une installation de production d'électricité renouvelable qui alimentera prioritairement leur consommation, en modulant leur consommation de manière à absorber au maximum la production renouvelable locale et soutenir le réseau et, à plus long terme, en étant prescripteurs auprès des décideurs locaux pour faciliter le développement de nouvelles installations sur leur territoire... En cela, nous considérons que l'information que nous fournissons au consommateur au pas de temps le plus fin contribue à l'appropriation

des enjeux énergétiques par les consommateurs et à une meilleure acceptabilité locale des installations de production EnR.

EEL : L'ADEME réfléchit à la création d'un label en complément des garanties d'origine. Participez-vous aux réflexions en cours ? Si oui, quelles sont vos positions ? Considérez-vous que votre offre d'électricité via le fournisseur Volterres répond aux critères qui seront définis pour bénéficier de ce label ?

Alexis BOUANANI : L'ADEME, à qui nous avons présenté notre offre avant son lancement officiel au printemps dernier, nous a invités à participer aux ateliers qu'elle organise sur la création d'un nouveau label. Nous ne pouvons pas encore nous prononcer sur les critères qui seront définis par l'ADEME pour bénéficier du futur label, car nous en sommes encore au stade du recueil des avis des uns et des autres. Conformément à notre positionnement sur le marché et aux valeurs qui nous animent, nous insistons pour que le futur label soit clair dans son objectif, qui devrait être de contribuer au développement des EnR en France, pour soutenir la transition énergétique. Nous ne doutons pas que notre offre répondra aux critères que l'ADEME choisira, mais craignons à l'inverse le risque du manque d'ambition de ce label, s'il ne permettait pas au consommateur d'avoir accès à l'information réellement pertinente pour orienter ses choix de manière éclairée.



" La Garantie d'Origine éclaire le consommateur en lui permettant de réaliser en toute confiance une démarche vertueuse. Il peut faire confiance en un système encadré, robuste et cohérent. "



Ivan DEBAY

CEO, Origo

Présentation de l'entité par la personne interviewée : Origo est une entreprise française fondée en 2014 par Ivan Debay et qui propose aux entreprises et collectivités un accès simple et direct à la consommation d'électricité d'origine renouvelable. Il est également le président de l'association QuiEstVert qui fait la promotion de la consommation volontaire d'électricité verte.

Energie en lumière (EEL) : Pensez-vous que le dispositif des garanties d'origine permet d'éclairer suffisamment le consommateur quant à l'origine de l'électricité qu'il consomme ?

Ivan DEBAY : L'utilisation de Garanties d'Origine assure que nous traçons légalement l'électricité soutirée du réseau électrique vers les moyens de production que nous préférons. C'est un mécanisme élaboré qui représente le résultat d'un long travail de coopération entre les pays de l'Union européenne, auxquels s'ajoutent ceux de l'AELE et enfin la Suisse. C'est donc le résultat d'une volonté de contribuer ensemble, au sein d'un marché intérieur de l'énergie, au développement des énergies renouvelables sur un réseau électrique que nous, européens, construisons ardemment depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. La France a été à la pointe dans la construction de ce réseau européen. Les lignards français ont fait de notre pays le carrefour électrique des plus grandes économies européennes. Travailler sur un mécanisme de traçabilité rigoureux et cohérent témoigne du fait qu'il est encore possible

d'avancer ensemble face à des enjeux qui dépassent largement les intérêts particuliers et même ceux des Etats. Et quel autre enjeu que ce défi du réchauffement climatique pour réunir nos volontés, nos forces et nos intelligences !

C'est maintenant que j'ai besoin de l'attention des lecteurs de cet entretien. Lecteurs que je remercie d'avance, car il est inhabituel de porter une telle attention à cette machine qu'est le réseau électrique européen et au marché intérieur de l'énergie. Ce qui suit est essentiel pour comprendre ce qu'est la nature d'une offre d'électricité verte et ce à quoi elle aspire. Je vous préviens. Dans ce travail d'éclairage, je ne serai pas concis.

Dans un premier temps il faut s'attaquer à une idée reçue. Si vous souhaitez être directement alimenté physiquement par une source déterminée sans l'ombre d'un doute c'est possible. Il vous faut alors vous déconnecter du réseau et créer votre petit système indépendant. Pourquoi pas un panneau solaire pour les plus belles heures de la journée,

Ivan DEBAY CEO, Origo

une petite éolienne au cas où le vent souffle et un groupe électrogène au fuel (en attendant d'avoir une batterie efficace) lorsque, la nuit, vous souhaitez profiter de lumière, de musique, d'un film ou que sais-je ? Un fournisseur d'électricité est incapable d'acheter de l'énergie pour vous la vendre car la production d'électricité ne se vend pas. Et donc l'idée qu'on peut acheter de l'énergie avec ou sans un certificat est une erreur. Une fois libéré de cette croyance vous y verrez plus clair. Mais il faudra combler un vide. Il faudra comprendre ce qu'est le marché de l'électricité et surtout pourquoi une offre d'électricité verte aide à changer les choses. Allons-y pour les explications !

Le marché de l'électricité est un marché de conventions qui permettent de valoriser certaines caractéristiques de l'énergie transitant physiquement dans le réseau. La Garantie d'Origine est la convention qui permet de valoriser comment l'électricité est produite. Elle a été créée en complément de la Responsabilité d'Équilibre qui permet de valoriser où et quand l'électricité est injectée dans le réseau. Ces deux conventions se complètent. Aucune d'entre elles ne doit être confondue avec l'énergie physique en soi.

Nous utilisons de l'énergie grâce à un réseau électrique gigantesque dans lequel est injectée de l'énergie transitant à la vitesse de 200 000 km par seconde soit deux tiers de la vitesse de

la lumière. À cette vitesse, il est possible de réaliser cinq trajets entre la terre et le soleil en une heure. Autant dire que le signal électrique transite de manière quasi instantanée dans un réseau partagé par des centaines de millions de producteurs et de consommateurs. Physiquement, l'électricité est produite, puis transportée pour enfin être consommée quasiment instantanément. Ce processus implique trois types d'acteurs : les producteurs, les transporteurs/distributeurs et enfin les consommateurs. Et dans ce processus, il y a un acteur qui n'a absolument aucun rôle ni existence. Il s'agit du fournisseur d'électricité. Un terme qui définit d'ailleurs mal l'activité de cet acteur. J'aime l'initiative de RTE, le gestionnaire français de transport d'électricité, de le nommer « commercialisateur d'électricité ». Il doit son existence à l'ouverture à la concurrence de la commercialisation de l'électricité en 2007. Il a été estimé que cette activité pouvait bénéficier du jeu de la concurrence pour apporter de meilleurs services aux clients. À chacun d'être créatif ! Il y a uniquement une obligation de service qu'il se doit d'assurer afin d'obtenir ce statut. Afin d'être fournisseur d'électricité, une entreprise doit assurer pour ses clients, directement ou en le sous-traitant, le rôle de responsable d'équilibre. Ce rôle a été inventé afin que les utilisateurs du réseau (producteurs et consommateurs) prennent en charge une partie de la contrainte liée au fait que, l'électricité ne se stockant pas, l'injection

Ivan DEBAY CEO, Origo

(production) doit être en permanence égale au soutirage (consommation). Notons que la convention de la Responsabilité d'Équilibre ne permet de prendre en charge que partiellement le coût de cette contrainte. C'est la raison pour laquelle RTE a mis en place d'autres mécanismes lui permettant d'assurer l'équilibrage en temps réel, le coût de ces mécanismes étant facturé à tous via le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

La Commission de Régulation de l'Énergie définit les responsables d'équilibre ainsi : « Les responsables d'équilibre sont des opérateurs qui se sont engagés contractuellement auprès de RTE à financer le coût des écarts constatés a posteriori entre l'électricité injectée et l'électricité consommée (injections < soutirages) au sein d'un périmètre d'équilibre. A contrario, en cas d'écarts positifs (injections > soutirages), ils reçoivent une compensation financière de RTE. Ils peuvent être fournisseurs d'électricité (français ou étrangers), consommateurs (site d'un groupe, entreprise désignée par un groupe d'entreprises) ou n'importe quel tiers (banque, courtier, etc.). »

Afin de remplir son rôle de responsable d'équilibre, une entreprise doit informer le réseau (RTE) de ce que lui ou ses clients y injectent (produisent) ou soutirent (consomment). Elle doit également indiquer avec qui elle s'équilibre.

Ce processus est appelé la nomination. Si RTE valide les informations données par l'entreprise, alors elle est laissée tranquille. Mais si par malheur il s'avère que l'entreprise n'est pas équilibrée, alors celle-ci sera sanctionnée en devant payer le coût de son écart qui sera calculé par RTE qui lui cherchera à s'équilibrer ailleurs.

Afin de jouer à ce jeu, l'électricité est définie dans cette convention selon les critères nécessaires au processus de nomination. Et ceux-ci sont peu nombreux : il n'y en a que deux. Le premier est d'ordre spatial. Toute électricité qui est injectée ou soutirée est prise en compte sur un périmètre d'équilibre qui n'est ni plus ni moins que la France entière. Ainsi, si vous êtes un consommateur à Nice, une production à Brest fera l'affaire pour vous équilibrer. Le deuxième critère est d'ordre temporel. Il est pris en compte toute électricité injectée ou soutirée à hauteur de la puissance moyenne maintenue sur une demi-heure. En clair, si vous faites cuire vos pâtes de 12h00 à 12h15, un producteur qui injecte de l'électricité de 12h15 à 12h30 peut s'équilibrer avec vous. Cette convention fonctionne donc par équivalence en limitant la définition de l'électricité à des critères minimums. Ces critères sont un consensus entre le fait de faire porter raisonnablement aux acteurs du marché la contrainte de l'équilibrage physique géré par RTE et celui de rendre gérable les processus d'achat et vente, de



Ivan DEBAY CEO, Origo

contractualisation et de nomination pour les acteurs du marché. Imaginez l'ambiance si tous les acteurs devaient s'échanger et nommer l'électricité injectée ou soutirée pour chaque seconde de la journée !

La Responsabilité d'Équilibre est donc assez bien pensée pour que le marché fonctionne correctement. Elle permet notamment, et ce n'est pas un détail, aux producteurs d'être mieux rémunérés s'ils savent injecter de l'électricité lorsque la consommation électrique est élevée sur le réseau. Elle a cependant une fâcheuse limite. Celle-ci ne permet en aucun cas de valoriser la manière dont est produite cette électricité. C'est pour cela que les législateurs ont décidé de définir une autre convention permettant, en prouvant légalement l'origine de l'électricité consommée, de valoriser la manière dont l'électricité est produite. C'est la Garantie d'Origine.

La Garantie d'Origine complète la Responsabilité d'Équilibre par sa vocation. Elle valorise la manière dont est produite l'électricité et permet donc aux énergies renouvelables de se développer. La Garantie d'Origine puise sa force dans l'obligation légale de traçabilité. Dès lors que nous utilisons le réseau électrique nous choisissons l'origine légale de l'électricité que nous consommons. On appelle cela le mix énergétique. Deux choix s'offrent à nous.

Il est possible de ne rien faire. Dans ce cas l'origine de notre électricité est calculée par le teneur de registre mandaté par l'État qui est à ce jour Powernext. On obtient alors ce qui est appelé le mix résiduel. Il est composé d'énergies nucléaires, fossiles et renouvelables. Ou alors nous agissons en utilisant des Garanties d'Origine permettant de tracer l'électricité consommée vers des énergies renouvelables.

La Garantie d'Origine est une convention qui fonctionne selon le même principe d'équivalence que la Responsabilité d'Équilibre en s'équilibrant sur une période temporelle et un périmètre géographique. L'obligation légale est de s'équilibrer annuellement. Par exemple, si vous consommez 5000 kWh d'électricité en cours d'une année il est possible que les cinq Garanties d'Origine utilisées soit issues de la production d'un parc photovoltaïque ayant été réalisée au cours d'un seul mois de l'année. Le périmètre spatial intègre l'ensemble des pays du marché intérieur de l'énergie. Nous pouvons donc obtenir une électricité d'origine renouvelable issue d'un moyen de production installé en Espagne par exemple. Cela peut paraître fou, voire insensé ! En fait, c'est particulièrement pertinent. Le pas de temps annuel des Garanties d'Origine est cohérent par rapport à sa vocation tout comme l'est le pas de temps demi-horaire de la Responsabilité d'Équilibre par rapport à sa vocation.



Ivan DEBAY CEO, Origo

Grâce à la Responsabilité d'Equilibre, le producteur est déjà valorisé pour produire lorsque le réseau en a le plus besoin. Le pas de temps annuel de la Garantie d'Origine assure qu'elle ne soit pas stockée indéfiniment ce qui en réduirait la valeur. La zone européenne est également pertinente du fait que le réseau électrique européen est extrêmement dense et que le marché s'est organisé à cette échelle en établissant des règles communes. A la différence de la Responsabilité d'Equilibre, les informations relatives à l'électricité produite sont beaucoup plus détaillées dans la Garantie d'Origine. Celle-ci constitue une véritable carte d'identité de l'électricité produite. Il est possible de connaître le moyen de production ayant généré l'électricité et donc, entre autres, la technologie employée, l'énergie utilisée, l'adresse de l'installation ou encore sa date de mise en service. C'est grâce à ce niveau de détail qu'il est possible de choisir la source d'électricité que nous préférons.

La Garantie d'Origine et la Responsabilité d'Equilibre ont été pensées de manière cohérente. Elles garantissent d'éviter le double comptage. Et c'est là l'essentiel. En France, personne ne peut s'estimer équilibré légalement vis-à-vis du réseau sans passer par le processus de nomination auprès de RTE. La loi l'interdit. En France, personne n'a le droit de prétendre consommer l'électricité d'origine renouvelable sans une attestation d'utilisation de Garanties d'Origine émanant du teneur de registre Powernext. La loi l'interdit.

Seule la Garantie d'Origine prouve légalement l'origine de l'électricité soutirée du réseau électrique. En résumé, pour consommer de l'électricité il faut la Responsabilité d'Equilibre, pour consommer de l'électricité verte il faut la Responsabilité d'Equilibre accompagné de la Garantie d'Origine. Voyons maintenant pourquoi choisir un contrat d'électricité verte peut changer fondamentalement les choses.

Le réseau électrique s'alimente avec des moyens de production générant massivement des gaz à effet de serre, ce qui est un désastre ! Le réseau électrique c'est 35% des émissions de CO2 en Europe ! Le réchauffement climatique aura des conséquences dramatiques pour bon nombre de populations humaines si rien n'est fait. Or, si la maison brûle, nous pouvons désormais faire autre chose que de regarder ailleurs. Il y a des solutions pour passer du désespoir à l'engouement. Afin de nous permettre d'agir en faveur de la transition énergétique, la Garantie d'Origine nous permet de choisir ce qui doit alimenter le réseau. C'est un changement fondamental de paradigme, une véritable révolution. Année après année, de plus en plus d'entreprises, collectivités et individus jouent le jeu. Depuis plus de dix ans, la demande augmente inexorablement. En Europe, c'est 23% de l'électricité qui est ainsi tracée vers des énergies renouvelables.

Mais c'est une révolution qui reste silencieuse tant qu'un cap n'est pas passé.



Ivan DEBAY CEO, Origo

Ce cap on s'en approche. Il est déjà à l'horizon dans certains pays. Mais il est encore lointain à l'échelle de l'Europe et en particulier en France où seulement 7% de l'électricité est tracée. Nous pouvons d'ailleurs raisonnablement dire que la France pénalise l'Europe entière pour atteindre ce cap. Ce cap c'est le moment où la demande d'électricité d'origine renouvelable est plus importante que l'offre. Ce moment où les producteurs devront faire face à une demande irréversible de millions de consommateurs déterminés. Il faudra y répondre. Ce seront les investisseurs et les producteurs les plus réactifs qui survivront. C'est à partir de là que nous pourrons voir les énergies renouvelables devenir plus rentables que les énergies fossiles ; que nous pourrons voir la transition énergétique se faire en dépit des aléas politiques ; que nous pourrons voir les énergies renouvelables se développer de manière efficiente là où il le faut et non pas là où on arrive encore à taxer le contribuable pour le faire ; que nous pourrons voir les centrales à charbons européennes cesser d'envoyer des millions de tonnes de CO2 dans l'atmosphère.

En attendant d'atteindre ce cap, il faut répondre à ceux qui cherchent à décrédibiliser le mécanisme en pointant des détails insignifiants. En attendant, il faut expliquer que oui, il y a des Garanties d'Origine provenant de centrales à charbon. Cela est possible si une telle centrale utilise un pourcentage de biomasse comme combustible.

Cette centrale obtient alors des Garanties d'Origine en proportion de la biomasse utilisée. En attendant, il faut expliquer que cela ne fait aucune différence que le producteur vende la Garantie d'Origine séparément de l'électricité ou qu'il vende le tout au même acheteur. Parce que premièrement l'électricité physique ne se vend pas et deuxièmement parce que ce qui compte c'est la valeur que le producteur obtient du cumul de la Responsabilité d'Equilibre et des Garanties d'Origine. Les entreprises réalisent souvent ces achats séparément car elles ont le temps et les moyens de se pencher sur la question. En attendant, il faut répondre aux détracteurs qu'il est possible d'avoir une offre d'origine 100% solaire quand bien même le soleil ne brille pas la nuit, car l'important n'est pas là. Ce qui est important c'est que cette énergie soit compétitive afin qu'elle se développe. Si nous utilisons un maximum de Garanties d'Origine solaires les producteurs seront mieux rémunérés et enclin à continuer d'investir dans la maintenance et la construction de nouveaux moyens de production. Et c'est vrai pour les centrales hydrauliques également ! Ce reproche qui consiste à dire qu'il ne faut pas soutenir une centrale « amortie » n'est pas justifié. Une centrale hydraulique doit être entretenue ; elle doit être considérée comme rentable pour ne pas être abandonnée pour d'autres moyens de production ; sa valeur doit être réajustée à chaque appel d'offres pour obtenir la concession de l'ouvrage.



Ivan DEBAY CEO, Origo

En attendant, il faudra continuer à répondre en s'assurant que les critiques constructives contribuent à améliorer le système et que les autres bénéficient d'une réponse adéquate.

La Garantie d'Origine éclaire le consommateur en lui permettant de réaliser en toute confiance une démarche vertueuse. C'est un outil puissant, encadré légalement, robuste et cohérent. Il est plus puissant que le bulletin de vote ou la manifestation. Avec lui nous nous adressons aux entreprises en tant que consommateur. C'est pour cela qu'il est important de choisir une offre d'électricité verte et aussi d'être attentif à ce que les entreprises que nous choisissons en tant que client en fasse autant. Chez QuiEstVert nous recensons les entreprises engagées. En utilisant des Garanties d'Origine, le consommateur exerce une pression économique en faveur de la transition énergétique à l'échelle européenne. Elle permet d'inciter à ce qu'elle soit efficiente et durable. J'espère voir le jour où la transition énergétique sera inexorable. Mais le chemin est encore long et semé d'embûches. Et parfois il est possible de saboter de grands projets à petit feu. C'est pour cela qu'il est nécessaire de ne pas perdre l'objectif de vue : Accomplir la transition énergétique en Europe.

Même si la demande de Garanties d'Origine est croissante, il est important qu'elle devienne génératrice de nouveaux moyens de production rapidement au risque que les

consommateurs se découragent. Pour cela, il faut que la demande augmente encore fortement en Europe. Et s'il y a un pays où cela se joue aujourd'hui, c'est en France. Elle représente un sixième de la consommation électrique d'Europe. La France est capable de produire près de 110 TWh d'électricité de source renouvelable par an. Et pourtant, nous n'utilisons en France que 35 TWh de Garanties d'Origine soit seulement 7% de notre consommation annuelle d'électricité, ce qui laisse 75 TWh disponibles pour les consommateurs européens désireux d'agir pour l'environnement. 75 TWh disponibles à des prix dérisoires. 75 TWh permettant aux consommateurs européens de tracer une électricité verte sans fermer les centrales charbons. 75 TWh de trop ! 75 TWh qui doivent être utilisés chez nous en France. Utiliser ces Garanties d'Origine en France devrait être la priorité en termes de politique de soutien aux énergies renouvelables. C'est incroyable ; alors qu'on sait tous que la priorité est d'inciter à fermer les centrales à charbon en Europe, qu'on soit pro ou anti-nucléaire ; alors qu'on sait qu'il est difficile de faire porter davantage de pression fiscale à nos concitoyens pour décarboner notre économie ; alors qu'on sait que l'Europe attend la France pour aller de l'avant, que nous tergiversons encore à l'idée de participer à un marché qui permet de donner les bons signaux d'investissement et qui est un mécanisme invitant à l'adhésion populaire, au partage de valeurs.



Ivan DEBAY CEO, Origo

Je salue toutes les entreprises et toutes les collectivités qui ont le courage de s'engager en consommant une électricité 100% renouvelable grâce à l'utilisation de Garanties d'Origine. Bravo à tous les fournisseurs d'électricité qui s'engagent à proposer des offres 100% vertes en utilisant des Garanties d'Origine. Et surtout, merci aux millions de personnes qui choisissent une offre d'électricité verte. J'espère que d'autres vous suivront !

EEL : Que répondez-vous à ceux qui considèrent que les garanties d'origine trompent le consommateur puisque le fournisseur peut acheter seulement des garanties d'origine sans l'électricité qui y est associée ?

Ivan DEBAY : Je ne sais pas quoi leur répondre. Je vous prie de m'excuser pour cela. Les personnes dont vous vous faites le porte-parole emploient un mot fort. Il est difficile et rare de convaincre une personne qui se sent trompée. Néanmoins il est intéressant de noter l'amalgame que vous faites entre l'électricité et les conventions qui permettent de la valoriser par les acteurs de marché dont font partie les fournisseurs. Ma réponse précédente vous éclaire sur ce point essentiel.

En échange je vous propose d'aller de l'ombre vers la lumière en évoquant quelques pistes d'amélioration du système car il est important d'avoir un regard critique permettant

de progresser. Le mécanisme de Garanties d'Origine (GO) est déjà une belle réussite. Il permet à chacun de témoigner de son envie d'alimenter un réseau avec des énergies plus respectueuses de l'environnement. Il est l'unique outil permettant l'existence d'offre d'électricité verte. Ceci dit, il peut encore être amélioré afin d'inciter davantage d'entreprises et d'individus à agir en faveur de la transition énergétique dont notre réseau européen a besoin. La réglementation peut-être encore plus robuste est élégante à la fois. Voici des propositions qui permettront à mon sens de s'engager encore plus fermement. Celles-ci ont le mérite d'être facilement et rapidement applicables.

Il faut que la méthode de calcul de l'empreinte carbone proposée par l'Ademe s'aligne sur le standard international et reconnaisse la consommation d'électricité de source renouvelable. Il existe en France une obligation légale pour toutes les entreprises disposant de plus de 500 salariés de calculer leur bilan carbone selon une méthode issue de l'article L. 229-25 du Code de l'environnement, méthode dite réglementaire. Cette méthode de l'Ademe ne reconnaît pas l'utilisation de Garanties d'Origine. Reconnaître l'utilisation de GO est pourtant la norme internationale. C'est la préconisation du GHG Protocol qui prend en considération la nature contractuelle et l'effort financier associé en faveur des énergies renouvelables. En ne reconnaissant pas cette

Ivan DEBAY CEO, Origo

démarche, l'Ademe met le consommateur face à une contradiction majeure. En s'opposant à la valorisation de la démarche d'utilisation de GO, il lui fait obstacle dans sa participation à la transition énergétique. Il est donc nécessaire que la méthode de l'Ademe s'aligne sur les bonnes pratiques internationales, en reconnaissant l'utilisation de Garanties d'Origine comme réduisant l'empreinte carbone d'une organisation.

Il est capital d'imposer la transparence sur le mix énergétique des offres d'électricité. En effet, il est crucial de connaître l'intégralité des Garanties d'Origine associées aux différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité. Cette information ne laisserait plus aucun doute sur la part d'électricité verte, l'origine technologique et géographique des énergies associées à ces offres. Le simple fait de porter à la connaissance des consommateurs ces données éviterait la publicité mensongère basée sur des preuves illégitimes de traçabilité de l'électricité par exemple.

Il est indispensable que les producteurs bénéficiant de subventions restent propriétaires de leurs GO et qu'ils puissent les vendre quitte à réduire les subventions. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. En échange des subventions, l'Etat s'accapare des Garanties d'Origine des producteurs pour les revendre aux enchères.

C'est extrêmement frustrant pour les producteurs qui souhaitent mettre en place une offre de fourniture d'électricité en traçant leur offre verte vers les moyens de production dont ils disposent. Je partage la peine des sociétés qui aujourd'hui sont contraintes de racheter les GO de parcs de production appartenant à leur société, à une filiale ou à une maison mère. Le comble est qu'aujourd'hui ces sociétés ne peuvent récupérer que 50% de la production des centrales, car l'État ne met pas l'intégralité des volumes aux enchères. C'est dommageable, car cette injustice peut amener les entreprises lésées à discréditer le mécanisme des GO par frustration. Or ce n'est pas les GO en soi le problème. C'est le fait de ne pas laisser une entreprise bénéficier de l'intégralité des droits lui donnant la possibilité de maximiser la valeur de sa production électrique dans le marché. Concernant l'intérêt de l'État, il est tout à fait possible de réduire une subvention en se basant sur les prix de marché des Garanties d'Origine comme cela est fait aujourd'hui pour la Responsabilité d'Équilibre. Le dispositif des enchères est un bon mécanisme. Mais celui-ci devrait être disponible en option pour les producteurs.

La mise en place de la traçabilité intégrale (full disclosure) pourrait également améliorer la qualité du système. Dans certains pays européens, tout MWh consommé doit être adossé à l'utilisation d'une Garantie d'Origine.

Ivan DEBAY CEO, Origo

Pour rappel, en France, le mix énergétique est soit lié à l'utilisation de Garanties d'Origine, soit lié au calcul du mix résiduel de Powernext. Ainsi, si le consommateur ne souhaite pas utiliser d'énergie renouvelable, il doit quand même acheter et utiliser des Garanties d'Origine provenant de centrales nucléaires ou utilisant des énergies fossiles. Cela suppose que de telles Garanties d'Origine soient émises. Je pense que Powernext devrait mettre en place ce mécanisme de « full disclosure ». En Autriche, cette pratique a eu pour conséquence d'augmenter la consommation volontaire d'électricité de source renouvelable jusqu'à près de 80% ! Nous pouvons espérer qu'une telle réglementation augmenterait significativement le taux actuel de consommation verte en France qui est lui de 7%. Le « full disclosure » aurait pour effet de pouvoir émettre des GO nucléaires, ce qui pourrait être une bonne chose, car cela clarifierait les choses notamment pour ceux que s'emmêlent les pinceaux avec le mécanisme de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique). Contrairement à ce que peut laisser entendre cet acronyme, le bénéficiaire de l'ARENH n'obtient ni physiquement ni contractuellement de l'électricité provenant de la filière nucléaire. En lisant ma première réponse, vous comprendrez pourquoi. Ce mécanisme ne concerne que la Responsabilité d'Équilibre.

Il ne permet donc pas de tracer l'électricité consommée vers les centrales nucléaires d'EDF, ni physiquement, ni légalement. Une offre verte est donc de qualité indépendamment du fait que l'entreprise qui la propose bénéficie de l'ARENH. Et pour les antinucléaires qui craignent de soutenir la filière, je tiens à vous rassurer tout de suite. L'ARENH ne soutient en rien le nucléaire. C'est tout à fait le contraire. L'ARENH est une option gratuite qui oblige EDF à vendre en dessous du prix de marché. Donc si j'étais un antinucléaire je choisirais une offre verte provenant d'un fournisseur qui utilise l'ARENH au maximum ! Soyez malins !

EEL : Le marché des garanties d'origine est réputé pour son opacité en raison notamment de l'absence de prix de marché de référence rendu public. Pensez-vous que les enchères de garantie d'origine organisées par Powernext vont apporter davantage de transparence et donner un signal prix au marché ?

Ivan DEBAY : Le mécanisme de formation des prix des Garanties d'Origine est particulièrement intéressant à observer. Il permet de mieux comprendre la vocation de cet outil.

Le prix plafond est lié à l'envie d'un consommateur de contribuer au développement des énergies renouvelables alimentant le réseau.

Ivan DEBAY CEO, Origo

Et c'est là que ça devient passionnant. Jusqu'à combien est-on prêt à payer ? Et surtout, est-ce suffisant pour stimuler l'investissement dans les énergies renouvelables ? On appelle cela l'élasticité du prix. Nous pouvons observer deux cas très intéressants, deux pays où l'électricité de source renouvelable se développe de manière significative sans subventions. Aux Pays-Bas, d'importants projets éoliens voient le jour ainsi. C'est grâce au fait que la Garantie d'Origine éolienne hollandaise vaut environ 7€/MWh. Cela revient pour un ménage à payer entre 35 et 40€ par an. Cela veut dire que les hollandais sont prêts à payer ce prix pour que l'électricité qu'ils consomment soit tracée vers de telles moyens de production. Les projets éoliens peuvent donc voir le jour sans subvention car le cumul de la rémunération liée au processus de Responsabilité d'Equilibre auquel s'ajoute la valeur de la Garantie d'Origine permettent aux producteurs d'obtenir un gain suffisant. Le cas de l'Espagne est également intéressant à observer. Dans ce pays, le photovoltaïque est rentable même si la Garantie d'Origine vaut moins d'1€/MWh. Cela pourrait changer à l'avenir et peut être qu'il faudra qu'elle vaille 3 ou 4€/MWh à l'avenir si l'apport de la Responsabilité d'Equilibre diminue. L'objectif de la Garantie d'Origine est d'apporter la valeur supplémentaire nécessaire pour qu'un moyen de production vertueux soit rentable. Le mécanisme de formation des prix est donc clair car la vocation de cet outil est claire.

Selon vous, le marché des Garanties d'Origine est réputé opaque. Vous voulez peut-être parler du prix de la Garantie d'Origine la plus basique qui constitue donc le prix plancher et donc une sorte de référence. Une Garantie d'Origine est la carte d'identité de l'électricité consommée. Si on ne demande rien d'autre que de l'électricité d'origine renouvelable, sans être regardant sur la technologie, la situation géographique ou la date de mise en service par exemple, nous obtenons une Garantie d'Origine à un prix assez bas. Théoriquement son coût marginal est nul car ça ne coûte rien de l'émettre. En effet l'électricité a été produite de toute façon et le coût pour émettre une Garantie d'Origine est extrêmement bas, moins de 0,01€/MWh. Ceci dit, le prix plancher peut être plus élevé si la demande commence à augmenter car le phénomène de rareté fera jouer l'équilibre offre/demande en faveur de l'offre. Actuellement il y a encore trop de Garanties d'Origine en Europe. Donc généralement le prix plancher de la Garantie d'Origine oscille entre rien (0,25€/MWh) et un début d'espoir (2€/MWh).

Le marché des Garanties d'Origine est jeune, il a moins de quinze ans, et il s'adresse à des professionnels. En toute logique on ne trouve pas le prix de la Garantie d'Origine aussi facilement que le taux euro/dollar. Ceci dit, le marché a pris de l'ampleur et il est aujourd'hui facile d'obtenir des prix.

Ivan DEBAY

CEO, Origo

Des médias spécialisés réalisent des rapports de prix de marché. Il y a aussi des courtiers qui peuvent fournir des prix en tout temps. Le marché européen des Garanties d'Origine est submergé de sources d'informations. Il existe les enchères françaises mais également les enchères italiennes ou encore luxembourgeoises et croates. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez être mieux informé. Par ailleurs, je vous invite à suivre l'association QuiEstVert si vous souhaitez recevoir des analyses pertinentes sur ce marché en pleine expansion.

J'ajoute enfin qu'il y a une multitude d'entreprises proposant des Garanties d'Origine. C'est un marché où la concurrence fonctionne très bien. Je ne vous cache pas que pour Origo c'est un défi de remporter des appels d'offres. En conséquence, nous sommes fiers de pouvoir satisfaire un grand nombre d'entreprises et collectivités, que ce soit des fournisseurs ou des consommateurs d'électricité.

EEL : Les premières enchères de garanties d'origine ont eu lieu en septembre 2019. Quelles premières analyses en faites-vous ?

Ivan DEBAY : Les enchères de Powernext se sont déroulées avec succès. L'État a vendu l'intégralité des volumes qu'il a souhaité vendre. Le prix est parfaitement en ligne avec les prix pratiqués en gré-à-gré sur le marché européen.

On constate même un appétit particulier de la part des acteurs anglais car les fournisseurs d'électricité peuvent obtenir là-bas une exemption de taxe grâce à l'utilisation de Garanties d'Origine. Est-ce une piste de réflexion pour la France ? Je me souviens qu'à une époque, la loi française permettait un remboursement partiel de CSPE en cas d'utilisation de Garanties d'Origine. Cette loi a été abrogée en 2016.



" En aucun cas le système des GO ne permet d'assurer au client final qu'il a un quelconque impact sur la transition énergétique ! "



plüm
ÉNERGIE

Lancelot D'HAUTHUILLE

Co-fondateur

Présentation de l'entité par la personne interviewée : Créé en 2016, Plüm Énergie est un fournisseur d'énergie renouvelable qui permet aux Français de consommer une énergie (vraiment) verte, et ce, de manière plus éclairée. Proposant des offres vertes « premium », Plüm Énergie garantit à ses clients une énergie de qualité supérieure, durable et solidaire.

Energie en lumière (EEL) : Le 18 octobre 2019, vous annoncez, avec vos partenaires, créer le label « Electricité Verte d'Origine Contrôlée ». Pourquoi avoir créé un tel label ? Quelles étaient selon vous les limites de la certification par des garanties d'origine ?

Lancelot D'HAUTHUILLE : Aujourd'hui il est possible de vendre de l'électricité verte en France, en achetant pour quelques centimes d'euros un certificat (GO) provenant d'une centrale hydroélectrique islandaise construite dans les années 50. En aucun cas, le système des GO ne permet d'assurer au client final qu'il a un quelconque impact sur la transition énergétique ! Dans les faits, il permet surtout à des gros acteurs très actifs dans les énergies non renouvelables de faire du greenwashing en mettant un coup de peinture verte sur leurs offres. Pour influencer sur la transition énergétique, il faut créer pour les producteurs qui créent les moyens de production de demain une situation qui leur permette d'investir avec des contrats de plus long terme et des conditions de rémunération meilleures.

EEL : Comment pensez-vous que ce label va s'agencer avec le label en cours de création par l'ADEME ?

Lancelot D'HAUTHUILLE : Notre démarche s'inscrit complètement dans le cadre des travaux initiés par l'ADEME – qui envisage un classement à plusieurs « étages ». L'électricité verte d'origine contrôlée a vocation à être classée dans le label ADEME dans la catégorie la plus exigeante du classement.

EEL : La difficulté est d'assurer un approvisionnement en électricité verte au moment précis où les consommateurs consomment, alors même que les installations de production d'électricité utilisant des sources d'énergies renouvelables sont le plus souvent intermittentes. Ce label conduit-il à assurer un sourcing en électricité verte à chaque instant ou sur un pas de temps particulier ?



L'Énergie
en lumière

Lancelot D'HAUTHUILLE

Co-fondateur, Plüm énergie

Lancelot D'HAUTHUILLE : Aujourd'hui l'équilibrage entre la production et la consommation est assurée par RTE grâce à :

- l'hydraulique pilotable (lacs de barrage et STEP)
- les imports/exports
- les mécanismes d'ajustement/de capacité.

Aucune des énergies (le nucléaire et la petite hydro y compris) n'est équilibrée en elle-même.

Les énergies renouvelables en elles-mêmes ne devraient pas porter seule la charge de l'adéquation entre l'offre et la demande. L'équilibrage est donc une notion à envisager à l'échelle macroscopique et non sur une installation ou un groupe d'installation.



" Le système européen des garanties d'origine tel qu'il existe aujourd'hui est très imparfait. "



Amandine ALBIZZATI

Présidente Directrice Générale

Présentation de l'entité par la personne interviewée : Seul fournisseur coopératif d'énergie renouvelable au niveau national, Enercoop s'approvisionne en contrat direct auprès de ses 250 producteurs français afin de promouvoir une dynamique locale et de circuit court. Cet ancrage territorial est également assuré par un réseau de 11 coopératives rassemblant près de 45 000 sociétaires qui agissent sur les territoires pour une réappropriation citoyenne de l'énergie.

Energie en lumière (EEL) : Pensez-vous que le dispositif des garanties d'origine permet d'éclairer suffisamment le consommateur quant à l'électricité qu'il consomme ?

Amandine ALBIZZATI : Le système européen des garanties d'origine, certificats électroniques provenant d'installation de production d'énergie renouvelable en Europe, tel qu'il existe aujourd'hui est très imparfait. Décorrélé de l'électricité physique, il permet à un fournisseur d'utiliser des vecteurs distincts pour in fine proposer une offre qu'il peut présenter comme verte à ses clients : pour l'électricité, le marché SPOT ou le mécanisme de l'accès régulé à l'électricité nucléaire (ARENH), et pour les GO, les enchères ou les contrats de gré à gré. Il apparaît ainsi que, dans certains cas, l'électricité est verdie artificiellement par un certificat électronique malgré son origine nucléaire et est présentée comme une offre verte au consommateur, à des prix défiant toute concurrence. Ce constat met en lumière le manque criant de transparence vis-à-vis du consommateur qui compte sur son

geste responsable de consommation d'électricité verte pour soutenir, à son niveau, le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique. Les fournisseurs ont pourtant, entre leurs mains, les outils nécessaires afin de remettre de la cohérence dans le marché des offres vertes : c'est le modèle et le parti pris d'Enercoop.

EEL : Quelle est la démarche d'Enercoop en ce domaine afin d'assurer à ses clients une offre 100% renouvelable ? Quelles sont les éventuelles conséquences, positives ou négatives, pour le consommateur ?

Amandine ALBIZZATI : Afin de proposer une offre réellement verte à ces clients, Enercoop contractualise directement avec ses 250 producteurs répartis sur tout le territoire français. Cette démarche de contrats directs permet non seulement l'achat groupé d'électricité et de GO, mais est également un moyen de proposer aux producteurs un prix d'achat bonifié du MWh et sur le long terme, dans une logique de juste rémunération.

Amandine ALBIZZATI Présidente Directrice Générale, Enercoop

En outre, parmi ces producteurs, certains projets sont portés par des citoyens auxquels Enercoop propose un tarif de soutien, nettement supérieur au prix d'achat moyen, afin de permettre à ces projets locaux de voir le jour et d'être rentables.

Cette approche a un coût. L'offre d'Enercoop est en effet 17 % plus chère en moyenne que les tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE). Nos consommateurs font, à travers le paiement de leur facture, un acte responsable et privilégient une offre garante de traçabilité et plus-value environnementale.

EEL : L'ADEME réfléchit à la création d'un label pour les offres d'électricité verte : quelles sont vos positions et vos ambitions en ce domaine ?

Amandine ALBIZZATI : L'initiative de l'ADEME est bienvenue car, si l'appétence des consommateurs pour les offres vertes est croissante (61 % des Français se disent favorables aux offres vertes selon le Médiateur National de l'Energie), leur défiance vis-à-vis de la myriade d'offres et du greenwashing l'est tout autant. C'est d'ailleurs ce constat qui avait motivé l'avis de l'ADEME de décembre 2018 sur le sujet, dans lequel elle qualifie l'offre d'Enercoop de "Premium".

A notre sens, trois objectifs majeurs devront être adressés par le label : la garantie qu'en optant pour une offre verte labellisée, le

consommateur ne finance pas certaines technologies (1), apporte une additionnalité à la transition énergétique en France (2) et enfin, s'inscrit dans un circuit court de l'énergie (3).

En premier lieu en effet, il est primordial qu'un fournisseur proposant des offres vertes ne puisse s'approvisionner en électricité nucléaire par le biais de l'ARENH. Un consommateur qui compte sur son geste responsable de consommation d'électricité verte pour soutenir, à son niveau, le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique, souhaite, en toute logique, cibler financièrement les EnR par opposition aux sources non renouvelables, au premier rang desquelles le nucléaire.

Ensuite, garantir au consommateur que son choix pour l'offre verte a un impact positif pour la transition énergétique, par rapport à un scénario où il n'aurait pas fait ce choix, implique que les critères du label ne se situent pas seulement à l'échelle de l'offre mais bien de la politique globale du fournisseur. Le fournisseur a véritablement les moyens d'agir en levier de la transition énergétique en France par différents biais qui vont au-delà du strict cadre de l'offre. Le label doit pouvoir encourager et récompenser ces actions volontaristes (tarifs de soutien pour des projets hors mécanismes de soutien public, pour des projets citoyens, etc.).



Amandine ALBIZZATI

Présidente Directrice Générale, Enercoop

Enfin, les enjeux de traçabilité et de circuits courts sont centraux aux yeux des consommateurs. Et c'est précisément la raison pour laquelle prendre en compte seulement les garanties d'origine comme critère est insuffisant, voire trompeur. A contrario, imposer le respect du critère de l'achat de GO accolé à l'achat de l'électricité pour pouvoir prétendre à la labellisation de son offre permettrait de répondre aux attentes des consommateurs en matière de traçabilité. Ainsi, à travers le label, les consommateurs seront assurés de favoriser une logique de circuit court et de contrat direct, pour lesquels il existe une appétence croissante quelque soit le secteur de consommation (alimentation, habillement, etc.).





L'Énergie en lumière



Tous droits réservés

contact@energie-en-lumiere.fr